Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260708-502026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Référence
2026 -050

Objet de la délibération
Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles - Assurances dommages ouvrages

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
30/06/2026

Date d'affichage
30/06/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 8 Juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, Mme FLÉGEAU Andrée, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme LARGEAU Cathy, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. FRANCOIS Julien, M. GRAGNIC Luigi, M. GUILLOIS Guillaume, Mme LÉVENARD Sarah, M. SIMON Bartek
Excusé ayant donné procuration : M. COURTEAUD Patrice à Mme LE DAIN Josiane

A été nommé secrétaire : M. SIMON Bartek

Objet de la délibération : Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles - Assurances dommages ouvrages

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Berné a effectué une consultation pour une prestation d'assurances dommages ouvrages et tous risques chantier dans le cadre de la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles.

Après analyse des offres par le cabinet Consultassur, il est proposé de retenir les offres suivantes en fonction des lots :
- Lot 1 - Tous risques chantiers : SMABTP pour un montant de 2 044,76 Euros TTC
- Lot 2 - Dommages ouvrages : SMABTP pour un montant de 6 824,05 Euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Décide de retenir la proposition de SMABTP pour le lot 1 pour un montant de 2 044,76 Euros TTC.
- Décide de retenir la proposition de SMABTP pour le lot 2 pour un montant de 6 824,05 Euros TTC .
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette consultation.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2026
Le Maire,

MAIRIE DE BERNE (Morbihan)

David GUILLOUX